

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/des-atteintes-multiples-a-la-liberte-d-expression-et-d-information>

Des atteintes multiples à la liberté d'expression et d'information

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : vendredi 13 décembre 2019

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Les Français subissent trop d'atteintes à leur liberté d'expression et d'information En même temps, sont niées, ou sous-estimées les atteintes réelles à la foi chrétienne

Non contents de disposer d'un quasi-monopole de l'information avec la quasi-totalité des chaînes de télévision aux mains de quelques grands groupes avec lesquels ils ont partie liée, nos gouvernants multiplient les atteintes à la liberté d'expression et d'information. Dernier exemple en date, un texte en cours de discussion au Parlement. Le voici, présenté par le blog « boulevard voltaire ».

« Chère Madame, cher Monsieur,

Vous connaissez sûrement la loi Avia, destinée à « lutter contre les contenus haineux sur Internet ».

Sous des apparences vertueuses (« lutter contre des contenus haineux ») c'est un contrôle de tout ce que vous pourrez dire, lire ou entendre sur les réseaux sociaux qui se met en place avec cette loi.

C'est une atteinte sans précédent à votre liberté d'expression et d'information !

Heureusement, cette loi n'a pas encore été adoptée définitivement. Mais il n'y a pas une minute à perdre, car c'est ce mardi 17 décembre que son examen aura lieu au Sénat.

La résistance s'organise, beaucoup de sénateurs sont déjà assez réticents sur ce texte, et si nous sommes suffisamment nombreux à nous mobiliser dans les tout prochains jours, nous pourrions les convaincre de voter contre.

Alors, s'il vous plaît, signez vite la pétition : « Contre la censure généralisée sur Internet, pour défendre la liberté d'expression et d'information des Français ! ».

JE signe la pétition

La loi Avia oblige les réseaux sociaux à censurer sous 24 heures (délai d'ores et déjà rejeté par les sénateurs) tous les contenus « manifestement illicites »... ou supposés tels, et cela sous peine de lourde sanction.

Concrètement, cela se traduira par une censure d'Internet à très grande échelle, orchestrée par Facebook,

Twitter et Youtube, sous la tutelle directe du CSA - et donc du Gouvernement.

Derrière l'objectif louable de « lutter contre les contenus haineux sur Internet » se cachent en réalité des attaques ciblées contre toute pensée non conforme :

Comme le précisait Laetitia Avia, dans l'exposé de ses motifs, ce qui est visé, c'est « une idéologie haineuse, qu'elle soit raciste, antisémite, anti-musulmans, homophobe ou sexiste ». Pas la christianophobie, alors que les actes christianophobes, selon le recensement officiel, sont les plus nombreux.

Une nouvelle forme, virulente, de censure pour imposer la pensée unique et empêcher les débats libres sur des sujets importants comme l'immigration et l'islam, la PMA et la GPA.

On a déjà vu de quoi étaient capables, en matière de censure, Facebook, Twitter et Youtube d'un côté, et le CSA de l'autre :

- ▶ Twitter a carrément banni Emmanuelle Ménard, à cause d'un simple message où elle faisait mine de regretter, avec humour, que l'on ne puisse pas donner de fessée à Greta Thunberg !
- ▶ Et le CSA fait tout ce qu'il peut pour réduire au silence Éric Zemmour, ne supportant visiblement pas qu'une voix discordante comme la sienne puisse s'exprimer dans les médias.

Imaginez ce que ce sera quand, sous contrôle du CSA, les réseaux sociaux seront OBLIGÉS de pratiquer la censure !

Avec ce texte de loi, le Gouvernement va tellement loin qu'il a mobilisé contre lui des opposants issus de tous les horizons politiques. Même la Commission européenne a dit qu'il en faisait trop !

Des institutions et des associations aussi diverses que :

**l'ONU,
la Commission nationale consultative des droits de l'homme,
la Ligue des droits de l'homme,
le Conseil national des barreaux,
le Conseil national du numérique,
l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide
et même... l'Inter-LGBT, entre autres !**

... ont toutes condamné la loi Avia, parce qu'elles estiment qu'elle porte une atteinte vraiment trop grave à la liberté d'expression et d'information des Français.

Maintenant, la balle est dans le camp des sénateurs.

Certains veulent encore durcir le texte. Mais d'autres ont déjà commencé à le détricoter en partie, et la majorité d'entre eux hésitent encore à voter pour ou contre.

Des atteintes multiples à la liberté d'expression et d'information

C'est pour ça que nous avons absolument besoin de votre aide :

Tous ensemble, nous devons mettre la pression sur les sénateurs, tant qu'il est encore temps, avant le vote du texte programmé le 17 décembre.

Alors, s'il vous plaît, signez la pétition, sans perdre un instant !

JE signe la pétition

Et ensuite, aidez-nous à diffuser la pétition le plus largement possible pour collecter des dizaines de milliers de signatures supplémentaires, auprès de personnes qui, comme vous, tiennent à défendre la liberté d'expression et d'information des Français.

Pour cela, transférez tout simplement ce message à tous vos amis et collègues.

Et après, partagez la pétition sur les réseaux sociaux :

« Contre la censure généralisée sur Internet, pour défendre la liberté d'expression et d'information des Français ! »

<https://mobilisations.boulevard-voltaire.fr/contre-la-censure-generalisee-sur-internet/>

Plus notre mobilisation sera forte, et plus nous aurons de chances de nous faire entendre au Sénat avant le vote du 17 décembre.

C'est une liberté fondamentale qui est en jeu.

Merci d'avance pour le soutien que vous pourrez nous apporter dans ce combat essentiel pour la liberté d'expression et d'information.

Bien cordialement, »

L'équipe de Boulevard Voltaire